

Série de TD N° : 02

Question théoriques

- Quelle est la différence entre un rabais et escompte
- Rappeler le traitement comptable des réductions

Exercice 01 : Une entreprise effectue les opérations suivantes :

01-03 : Achat à crédit de marchandises ; Q : 1000U, PU : 100DA/U, rabais 01%, remise 01%, TVA 19%, réception le même jour. (Facture n°90, bon d'entrée n°87)

03/03 : achat par banque de matière première. Q : 2000U, PU : 50DA/U, Rabais 01%, remise 01%, escompte 01%, TVA 19%, paiement par banque, Frais de transport : 3000 DA, TVA 19%, paiement par chèque bancaire. Réception le même jour. (Facture n°91 ; chèque n°100, bon d'entrée n°88)

04/ 03 : Vente par banque des marchandises achetées le 01/02, avec une marge de 40%, remise 1%, escompte 1%, paiement par banque, TVA, 19%, livraison le même jour. (Facture n°93, chèque n°101, bon de sortie n°72)

07/ 03 : Sortie de stock de la totalité des matières premières pour transformation. (BS n°85)

08/03 : Entrée en stock des produits finis, Q : 2000U, cout de production : 90DA/U. (BE n°87)

09/03 : Vente par banque de la moitié des produits finis : Q= 1000U, Prix 150 DA, escompte 01%, TVA 19%, paiement par banque. (facture n° 94, chèque n°102, bon de sortie n°73)

10/03 : vente par banque du reste de PF en stock : Q=1000U ; PU : 150DA, TVA 19% paiement par banque, livraison le même jour. (Facture n° 95, chèque n°103, bon de sortie n°74)

11/ 03 : L'entreprise accorde des réductions après la vente du 10/ 02. Elle adresse au client une facture d'avoir qui comprend les éléments suivants :

Q : 1000U, PU : 150 DA/ U ; remise 01%, ristourne 01%, escompte 01%, TVA : 19%, règlement par banque le même jour. (Facture d'avoir n° 27, chèque n°103)

13/ 03 : Le client renvoie à l'entreprise les produits vendus le 09/02 : L'entreprise élabore une facture d'avoir à son client et rembourse le client le même jour par banque. (facture d'avoir n°28)

TAF : Enregistrer les opérations dans le journal de l'entreprise avec la méthode d'inventaire permanent.

Exercice 02 : L'entreprise ALPHA spécialisée dans la commercialisation en gros de produits alimentaires a effectué durant l'année 2023 les opérations suivantes :

05/02/2023, achat a crédit 1200 cahiers à 75 da l'unité (facture n° 45), Le fournisseur nous accorde une remise de 03 %.

06/02/2023, achat par caisse de 500 livres pour 50 000 da (facture n° 89), entrée en stock le même jour (bon d'entrée n° 98). Nous obtenons 10 % de remise.

08/02/2023, suite au retard de livraison des cahiers achetées le 05/02, le fournisseur nous accorde un rabais de 02 % sur facture d'avoir n° 78. nous recevons la marchandise le même jour (BE n° 15)

10/02/2023, achat par banque de 1000 boites de stylos à 800 da l'unité, vu l'importance de la commande, nous obtenons 5 % de remise et un rabais de 05 %. (Fn 47, chèque n°58)

11/02/2023, entrée en stock des marchandises du 10/02/2013 (bon d'entrée n° 25)

15/02/2023, vente par banque de 100 livres à 150 l'unité, remise de 3 % pour le client (facture n° 58, chèque n59)

16/02/2023, vente par caisse de 500 boites de stylos à 1000 da l'unité, nous accordons une remise de 5%. Le client Prend sa marchandise le même jour. (Fn°59, BSS 64)

17/02/2023, suite à la mauvaise qualité des stylos vendus le 16/02, nous accordons sur facture d'avoir n° 19 un rabais de 05 %.

18/02/2023, achat a crédit de 500 cahiers pour 50 000 da, (facture n° 45), entrée en stock le même jour (BE 145)

19/02/2023, les marchandises reçues le 18/02/2013, sont non conformes et sont renvoyées immédiatement au fournisseur (Bon de sortie n° 4)

20/02/2023, nous recevons la facture d'avoir de fournisseur sur le renvoi de 19/02/2013. (Facture d'avoir N° 46)

22/02/2023, vente à crédit de 1000 cahiers à 90 l'unité, remise de 02 %.

25/02/2023, suite à la non-conformité des cahiers vendus le 22/02, le client décide de nous renvoyer la moitié de la quantité achetée. Nous lui accordons un rabais de 5 % sur l'autre moitié (facture d'avoir n° 47)

26/02/2013, nous recevons une facture d'avoir de fournisseur présentant une ristourne de 15 000 da. (Facture d'avoir n° 48)

TAF : Enregistrer les opérations dans le journal de l'entreprise avec la méthode d'inventaire permanent.